

CLAUDE RIVIÈRE

Faculté des Lettres et Sciences Humaines, Paris.

Guinée : La difficile émergence d'un artisanat casté

Depuis les débuts de l'ethnographie descriptive offrant ses matériaux à l'anthropologie culturelle explicative, jusqu'à la sociologie moderne du développement, l'intérêt porté par les africanistes à l'artisanat n'a cessé de s'élargir en modifiant son objet. Il est passé de la connaissance de l'œuvre prélevée dans un contexte quasi ignoré à la connaissance des techniques de production, puis à la détermination du rôle et de la place du producteur artisanal dans le système social global. Sous la colonisation, l'évolution rapide engendrée par la monétarisation, la concurrence des objets d'importation et les nouveaux besoins de la vie urbaine et industrielle ont imposé de reconsidérer les métiers traditionnels, pour aboutir à une amélioration des techniques et des produits, à la réorganisation des corps de métiers et à leur reconversion éventuelle.

En réalité, bien que la dynamique de la modernisation ait affecté plus ou moins tous les modes de production, elle a surtout permis la création d'un nouveau type d'artisanat aux pratiques et aux rythmes d'évolution différents de ceux de l'artisanat traditionnel. L'osmose entre les deux est rendue d'autant plus difficile que l'ancienne hiérarchie des statuts de groupes humains culturellement différenciés tend à se maintenir en vertu d'idéologies tenaces selon lesquelles la segmentation socio-économique et la division héréditaire du travail se justifient par une certaine relation rituelle et mythique de chacun des groupes sociaux, à la pureté et à la puissance du numineux. Deux modes différents de maîtrise technique de la nature coexistent donc au sein de l'artisanat, l'un à caractère magico-religieux, inséré dans un système de castes, lequel est d'ailleurs inclus lui-même dans une organisation politico-féodale plus large seulement fissurée en campagne, l'autre profane, urbain et moderne, où les structures d'expression de la civilisation technique régissent les rapports réels entre professions. Les

récents développements de la sociologie du travail permettent d'appréhender sous un nouveau jour ce problème de l'artisanat. On ne saurait toutefois éviter de le poser sur le fond des structures africaines complexes qui l'englobent. Si de nouvelles valeurs et hiérarchies tendent à dominer en imposant une polarisation en classes sociales, la conjoncture politico-économique, notamment guinéenne, n'autorise pas à reléguer l'étude du phénomène artisanal au niveau des archives de l'ethnologie.

Pour une saisie globale du phénomène, nous n'excluons aucun des éclairages historiques, ethnologiques, sociologiques, économiques et politiques, mais notre attention se concentrera de préférence sur les possibilités d'émergence de l'ancien artisanat traditionnel, le plus répandu dans une société composée à 90 % de ruraux. L'artisanat urbain entre dans le cadre de la petite entreprise dont le patron a un statut similaire à celui du patron de la petite industrie, et l'ouvrier, un statut identique à celui du salarié-prolétaire.

Comme toutes les questions dites sociales, le problème artisanal a d'abord, en Guinée, des retentissements politiques. Aussi convient-il de noter d'emblée son importance dans les préoccupations des gouvernants. Nous ne ferons qu'évoquer l'artisanat moderne et traiterons surtout de l'artisanat traditionnel, notamment du système des castes dans la société peule. Les différenciations et statuts des groupes expliqueront sociologiquement la difficile émergence de l'artisanat. Son rôle dans la production, qu'essaie d'accroître le système coopératif, apportera les éléments de solution à la question de son déclin ou de sa résurrection. Enfin nous concluons, en élargissant le problème, sur la place de l'artisanat dans l'évolution des classes sociales à l'intérieur de la nation.

PLACE DE L'ARTISANAT DANS LES PRÉOCCUPATIONS POLITIQUES

Malgré les efforts des générations âgées pour maintenir les structures traditionnelles, les répartitions statutaires des anciens groupes hiérarchisés n'ont plus guère de signification économique et tendent à perdre leur signification sociale. Toutefois, si les chefferies et le servage ont disparu au moins *de jure*, si des institutions coutumières comme la polygamie et le système de tenures villageoises sont sérieusement battues en brèche par la politique nouvelle, celle-ci ne s'est guère attaquée, dans la pratique, à ces séquelles d'un type social antérieur que sont les castes professionnelles.

Il est vrai que le Parti Démocratique de Guinée (PDG) a travaillé à supprimer l'endogamie de caste, qu'il fait accéder à n'importe quel poste politique ou administratif d'anciens hommes castés, qu'il pro-

clame sa volonté de « décastiser » la société en laissant apprendre aux jeunes un métier de leur choix, qu'il lutte contre le parasitisme du griot, mais il s'inquiète assez peu en définitive de faire disparaître d'un coup des rapports sociaux qui se modifieront fatalement en même temps que leurs supports économiques par le développement de l'industrie et d'un artisanat moderne. Tant que le pays ne dispose pas d'ouvriers qualifiés, d'équipements techniques et industriels en nombre suffisant, force lui est de conserver l'ancien artisanat qui permet au paysan, dans la conjoncture économique de crise, de pouvoir subsister en se repliant sur son ancienne économie close. Le marasme économique joue comme frein au progrès social. En outre, la conservation des techniques artisanales et procédés que recèlent, souvent comme un secret de famille, les artisans castés, entre dans les cadres d'une politique gouvernementale de maintien des antiques valeurs africaines et du patrimoine national. C'est pourquoi en conservant et même en cherchant à développer l'économie artisanale pour éviter les importations, la politique du PDG maintient indirectement le système des castes.

En bref, une certaine ambiguïté se manifeste entre un idéal de suppression du système social traditionnel des castes ratifiant les inégalités et le désir de maintenir quelques valeurs, quelques techniques et instruments de production qui en étaient naguère indissociables en tant que substrat du système. Un second désajustement se situe entre le souhait de rapide transformation économique par une planification rigoureuse et efficace, et le constat de l'inadaptation actuelle des ressources nationales en argent et en hommes aux exigences de cette mutation.

L'ARTISANAT MODERNE

Dans les activités économiques de type moderne où l'habileté professionnelle est seule prise en compte, les castes sociales jouent encore un rôle, mais minime, en ce que le plus habile est souvent un artisan casté formé par son père à la campagne et qui a su, en émigrant en ville, perfectionner ses techniques et s'adapter aux nouveaux besoins. D'anciens forgerons sont devenus ferronniers ; d'anciens cordonniers, bourreliers, matelassiers, tapissiers... Il est aisé de relever, parmi les détenteurs de moyens de production des petites entreprises urbaines, d'anciens représentants de castes considérées comme inférieures ; mais de nouveaux rapports sociaux de production, instaurés sous la colonisation, ont recouvert les différenciations de castes, principalement parce que les métiers nouveaux ont été appris par des étrangers (hors castes), venus sous l'impulsion de Ballay pour édifier la capitale

de la nouvelle colonie. Une étude sur la toponymie de Conakry et du Kaloum¹ a signalé que des Limba et des Temne de Sierra Leone se sont fixés dans la région pour travailler comme « bâtisseurs » (maçons, charpentiers), comme soldats mercenaires et comme comptables. Mgr Lerouge a laissé quelques notes manuscrites sur ce que fut le noyau primitif, moins de l'artisanat moderne que de ce qu'on pourrait appeler, à plus juste titre, la qualification ouvrière.

« En organisant sa colonie, le gouverneur Ballay avait senti le besoin d'avoir des artisans. Il avait fait venir du Sénégal, ramené du Gabon toute une pléiade d'ouvriers qui, dans sa pensée, devaient instruire et former sur place des apprentis. Ces maîtres ès arts étaient souvent de véritables artistes. Avec Demba Siné, Paul Fistel, Félix Mamady Ly, des confrères de Saint-Joseph (menuisiers), Liré Gueye et Diokin Gomez, des fervents de la truelle (maçons), Martin N'Daw, Donato, Louis Fall, des disciples de Vulcain (forgerons), Pierre Dieng, constructeur de bateaux, constituaient l'état-major de la corporation ouvrière. La Guinée portugaise leur envoyait de Boulam et de Bissao, des apprentis. Mais 25 ans après, les Portugais étaient à peu près tous retournés chez eux. Les bons ouvriers, en nombre insuffisant, manquaient d'apprentis. Les chefs maçons avaient peine à trouver des gâcheurs de mortier et des tailleurs de latérite. Les menuisiers souffraient aussi de ce que les métiers manuels étaient dépréciés. »²

Mgr Lerouge en s'interrogeant sur les raisons d'une telle pénurie d'artisans en 1925 fait entrer en ligne de compte :

- Le départ des maîtres-ouvriers lors de la guerre de 1914-1918 ;
- La fierté et la passivité du Guinéen qui « n'a pas voulu se salir les mains, ni se soumettre aux exemples et directives des charrons, mécaniciens [...] lui apportant une technique plus perfectionnée que la sienne » ;
- La défiance vis-à-vis de l'étranger³.

Après la guerre de 1939-1945, une nouvelle impulsion est donnée aux métiers artisanaux avec l'extension et l'urbanisation de Conakry. On conçoit donc qu'à part des Sénégalais et Gabonais, descendants des pionniers, la plupart des menuisiers, peintres, plombiers, électriciens, etc., actuels de la capitale soient des Susu et Baga qui constituent les ethnies dominantes de Conakry et de la Basse-Côte. Dans cette région, la petite entreprise urbaine groupe, dans une pièce s'il s'agit de matelasserie et de tapisserie, sous une véranda s'il s'agit de couture et de broderie, sous un hangar s'il s'agit de menuiserie, de mécanique ou de ferronnerie, de deux à vingt ouvriers sous la direction d'un patron qui vit avec eux en maître de jurande, soucieux sans doute de ses

1. C. RIVIÈRE, « La toponymie de Conakry et du Kaloum », *BIFAN*, série B, XXVIII, 3-4, 1966, p. 1015.

2. M^{gr} LEROUGE, *Les premiers maîtres-ouvriers de la Guinée*, Archives de l'Archevêché.

3. *Ibid.*

bénéfices, mais trop dépendant de la rareté des matières premières, outils de travail et pièces de rechange, pour avoir, sauf quelques exceptions, les revenus et la mentalité d'un grand bourgeois. Selon son revenu et selon son rôle dans la production, l'artisan des villes — tailleur, menuisier, maçon, mécanicien, électricien, peintre, etc. — a un statut qui relève soit de la petite bourgeoisie des entrepreneurs africains, soit de la condition ouvrière.

En dehors des branches qui se sont développées en s'adaptant aux conditions de la vie urbaine — petites entreprises du bâtiment (maçonnerie, menuiserie, plomberie, peinture), ateliers de mécanique et artisanat moderne, fabriques d'objets d'art africain pour touristes (statuettes, masques, ivoires), spécialité d'une pléiade de Sénégalais et d'une famille de Sidimé, originaire de Haute-Guinée —, l'artisanat traditionnel, dont l'extension du commerce colonial a sonné le déclin dans l'Afrique entière, « est confiné dans des méthodes archaïques, et les artisans y demeurent largement tributaires de l'économie de subsistance et des rapports patriarcaux ou de caractère féodal », note R. Barbé pour l'ancienne Afrique française¹.

CARACTÈRES DE L'ARTISANAT TRADITIONNEL

En Guinée, il semble que l'artisanat puisse se caractériser par : 1) l'intermittence des activités, 2) la modicité des revenus, 3) le régime des castes.

Suivant les saisons, prédominent les types d'activité agricole ou artisanale. Durant l'hivernage, tous les hommes vaquent à leurs cultures. A la coopérative artisanale de Labé, seuls quelques tisserands, brodeurs, tailleurs, bijoutiers (le cinquième de l'effectif habituel) viennent, de mai à décembre, travailler dans l'après-midi, après une matinée au champ. Le cordonnier diakanké de Mamou s'occupe de son troupeau de quinze à vingt têtes, durant la moitié de la journée. Entre deux campagnes de culture ou de récolte, beaucoup exercent un métier supplémentaire (maçonnerie, tissage, vannerie...) pour accroître leurs revenus ou se procurer des objets usuels, en contrepartie de leurs produits. Certains pratiquent alors (les boisseliers notamment) une sorte de nomadisme saisonnier. Leurs activités cessent dès la reprise des travaux des champs, sauf pour le forgeron qui doit alors répondre à la demande accrue d'outils agricoles, les commandes (réduites de beaucoup par les importations d'outils et d'objets) réglant seules le travail.

1. R. BARBÉ, « Les classes sociales en Afrique noire », *Économie et Politique*, mars 1964, p. 107.

De plus, comme les agriculteurs sont les plus grands consommateurs de produits artisanaux courants — instruments aratoires, tissus, poteries, vanneries, etc. —, une mauvaise récolte, en provoquant la baisse de leur pouvoir d'achat, entraîne automatiquement un arrêt de la production artisanale qui ne fait que répondre à la demande locale. L'instabilité générale et l'incertitude chronique de la production artisanale sont donc liées au sort des récoltes, de manière plus dramatique encore qu'en Europe, étant donné le très faible revenu du paysan noir qui rend toute épargne à long terme impossible.

Les métiers artisanaux sont habituellement exercés dans les villages, individuellement ou en famille. Seuls travaillent en groupes quelques artisans vivant dans certains quartiers urbains ou dans des villages spécialisés. La dispersion des efforts ne fait qu'affaiblir les forces productives déjà médiocres. La plupart des artisans sont sans capitaux, sans réserve de matières premières suffisantes pour assurer la continuité de leurs activités¹. Aucun d'eux n'est au courant des possibilités et des besoins du marché, de sorte qu'il leur arrive souvent de ne pouvoir placer leurs marchandises, bien que les produits artisanaux, grâce à leur prix modique², soient plus à la portée des populations que les produits manufacturés d'importation. A part une minorité travaillant pour le compte d'un patron, la plupart sont à la fois propriétaires des instruments, producteurs et vendeurs. A ces traits d'une production anarchique s'en ajoutent d'autres, psychologiques et techniques, qui rendent difficile l'évolution de la situation : la conservation jalouse du secret des procédés d'une part, la simplicité et la légèreté d'un outillage rudimentaire d'autre part. Les handicaps les plus importants au progrès sont surtout d'ordre sociologique. La place des individus dans le processus de production, aussi bien que certaines formes d'aliénation des artisans, s'expliquent par une réalité sociale encore actuelle dans laquelle une hiérarchie d'ordre (ou de rang) s'articule avec un système de castes professionnelles.

En nombre variable selon les ethnies, les castes constituent des groupements héréditaires, relativement endogames et hermétiques, attribuant à l'individu un statut déterminé dans la structure sociale et une fonction assignable dans la division du travail. Traditions et normes réglementent les rapports intercastes et fixent la position socio-culturelle de l'individu casté.

Quel que soit le mode de filiation dont relève l'individu, c'est à la naissance même qu'il devient membre de la caste de ses parents ou de celle de son géniteur principal. Le critère endogamique apparaît

1. Cf. *Horoya* du 6 août 1965.

2. Exemples de prix moyens à Labé en juin 1967 : *daba*, 300 francs guinéens ; fourneau malgache, 500 francs ; natte, 200 francs ; marmite, 1 000 francs ; malle, 1 500 francs ; *samara*, 500 francs.

parfois plus aléatoire que celui de l'hérédité. Néanmoins, au Fouta Djalon, les coefficients de consanguinité entre castes et lignages, relevés dans plusieurs villages près de Pita et de Labé, permettent à R. Cantrelle et M. Dupire les remarques suivantes :

« Les artisans peu nombreux, ne sont représentés ici que par des boisseliers et des forgerons ; ces castes très fermées ne s'intermarient pas et se montrent plus endogames que les Foula (respectivement 29, 30 et 11,04). »¹

« Chez les artisans, la parente la plus recherchée est la fille de l'oncle paternel (13,1 %), mais celle-ci est suivie de près par la fille de l'oncle maternel et la cousine croisée classificatoire (10,5 % et 5,2 %). »²

« La fréquence des mariages dans le patrilignage chez les forgerons est comparable à celle des Foula. Sur ce point, cette caste d'artisans, conservatrice, puissante, jalouse de ses prérogatives et localement fixée, se différencie des boisseliers, pauvres et nomades. Une attitude identique a été observée parallèlement dans ces deux castes, hommes libres et forgerons, chez des groupes foula immigrés au Sénégal oriental. »³

En région malinké, une endogamie plus souple fonctionne à l'intérieur de catégories sociales comportant généralement plusieurs castes compatibles matrimonialement. Chacune a son statut particulier conscient, de supériorité ou d'infériorité, eu égard à une échelle de valeurs sociales discrètement manifestée dans des attitudes et comportements interindividuels. Que la conscience de caste ne soit plus étalée comme autrefois, c'est moins volonté d'oublier, inculquée par le Parti, que reconnaissance de l'évidence. A quoi sert-il de décliner son être social, puisque d'emblée on est reconnu comme tel par autrui ?

Le système des castes, caractérisé en Afrique occidentale par l'endogamie, la fidélité aux comportements traditionnels, la spécialisation dans le rôle productif et une mobilité sociale pratiquement nulle, nous est révélé dès les débuts de l'histoire connue des royaumes du Sosso et du Manding : 1203 sonne le glas de la dynastie sarakolé des empereurs du Ghana qui n'échappent à la domination almoravide que pour tomber sous celle du conquérant Soumaoro Kanté de la caste des forgerons. L'expansion du royaume du Sosso s'opère encore par la soumission, vers 1224, du Manding où règne la dynastie des Kéita qui, avec Soundiata, ne tarde pas à prendre sa revanche, puisqu'en 1235 Soundiata bat et tue Soumaoro près de Koulikoro. Dans cet empire du Mali, l'existence des castes, correspondant à la fois à des clans et à des spécialisations professionnelles, est affirmée par le *Tarikh el-Fettach* qui nous précise même les prestations auxquelles certaines sont astreintes. On y distingue :

1. R. CANTRELLE et M. DUPIRE, « L'endogamie des Peuls du Fouta Djalon », *Recherches Africaines*, 1-4, 1964, p. 82.

2. *Ibid.*, p. 85.

3. *Ibid.*, p. 91.

- une caste de forgerons (probablement de la tribu de Soumaoro) fournissant, par an et par famille au Mansa, 100 flèches, 100 lances ;
- une caste de cordonniers imposée en chaussures ;
- une caste de pêcheurs et navigateurs (bozo et somono) sous les ordres d'un ministre des eaux (*dji fama*) et qui paie un tribut : « au moment de la baisse des eaux, dix paquets de poissons séchés par famille » ;
- une caste de maçons dans la province de Kala, entre Mopti et Dia¹.

On sait aussi que le *mansa* Gongo Moussa a ses griots attirés, eux-mêmes gens de castes (*nyama kala* « antidote du mal »). L'organisation sociale actuelle du Manding garde encore trace de l'ancien système. Les forgerons, dont les femmes sont généralement potières, joignent à leur art ceux de guérisseur et de magicien. Ils conservent les rituels des cérémonies secrètes et ont un rôle primordial dans la société des masques, surtout lors de l'initiation. Les cordonniers, tanneurs et corroyeurs ont des femmes teinturières et se situent à un échelon inférieur à celui des forgerons. Viennent ensuite les griots musiciens et généalogistes, autrefois historiographes des rois et précepteurs des princes, égayant de leur musique et de leurs chants les moindres fêtes villageoises.

En milieu susu, d'origine mandé, les mêmes distinctions apparaissent. A côté des métiers prisés de laboureur et de *dyula* (colporteur), en existent d'autres auxquels est attachée une sorte de discrédit et d'infériorité sociale : ceux de forgerons (*khabui*), tisserands (*dugisokhe*), savetiers (*garanke*), griots (*jelimani*).

Par contre, en Guinée forestière (pays Kisi, Toma, Guerzé, Manon, Kono), dans un type de civilisation que Baumann et Westermann nomment paléo-nigritique, les artisans ne sont pas gens de castes. Comme le remarque J. Germain, « souvent cet artisanat n'est qu'une occupation supplémentaire (le vannier et le raphiateur par exemple) et non un métier. Il n'y a guère que les forgerons qui soient artisans au sens plein du mot »². Le fait d'être artisan n'entraîne donc aucune conséquence du point de vue du statut social et des prohibitions matrimoniales.

LE SYSTÈME DES CASTES ARTISANALES DANS LA SOCIÉTÉ PEULE

C'est surtout dans le monde peul, soit presque la moitié de la population guinéenne, que se maintient encore vivace le système des castes. Seul un aperçu de la structure sociale traditionnelle permet,

1. Cf. D. T. NIANE, *Recherches sur l'empire du Mali au Moyen Age*, Conakry, 1962, p. 38.

2. « Extrait d'une monographie des habitants du cercle de N'zérékoré : Les artisans, les techniques et les arts », *Études Guinéennes*, 1955, 13, p. 3.

en situant le problème, de saisir exactement le rôle économique et social de chaque caste artisanale dans la féodalité peule. L'on ne saurait entrevoir l'origine des strates hermétiques et comprendre leur importance si l'on ignore que les Fula du Fouta Djallon ont été de tous temps pasteurs et ont soumis les populations animistes autochtones des massifs montagneux sur lesquelles ils règnent de nos jours. Déjà fortement métissés lorsqu'ils sont arrivés du Fouta Toro, ils se sont mêlés aux diverses populations indigènes, adultérant la race par des métissages avec les nombreux esclaves capturés au cours de leurs croisades. Néanmoins leur type physique peut être appréhendé d'une manière générale. Minces, leptosomes, aux attaches fines, moins musclés que les Manding, ils s'en distinguent aussi par la discrétion verbale et l'esprit matois.

La société féodale peule, après avoir soumis les populations autochtones, les fixa dans une structure rigide. Au sommet de l'échelle : la famille seigneuriale ; au centre : les hommes libres uniquement adonnés aux activités pastorales ; aux étages inférieurs : les esclaves et les hommes castés, menant à peu de choses près une existence similaire, mais distincts quant à leur genre d'activité et quant à leur statut (l'esclave est cultivateur ; l'homme de caste, artisan). Certaines occupations étaient particulièrement l'apanage d'étrangers non assimilés, quelques tribus ayant été, en totalité ou en partie, réduites à un état de vasselage et parfois contraintes, sans être mises en esclavage, de s'occuper de travaux considérés comme serviles. Inséré dans un système clos, nul individu n'avait à choisir son métier. Son appartenance à un groupe statutaire, sur la base originelle de la communauté ethnique, lui imposait une fonction déterminée dans la division générale des activités. La stricte hiérarchie empêchait l'empiétement d'un groupe fonctionnel sur un autre, donc la concurrence entre groupes, et leurs relations mutuelles s'établissaient sur le principe de la complémentarité des rôles. Très stratifiée, la société peule renfermait en son sein, comme toute société hiérarchisée, mais avec une signification particulière, deux idéologies complémentaires : l'une prônée par les couches dominantes, l'autre cultivée par les couches exploitées. L'histoire, les caractères somatiques et le genre d'activité expliquent pour les maîtres la mystique des castes, véritable idéologie consolidatrice de l'ordre social aux dépens des groupes dominés.

« La conquête musulmane a fait de la razzia et du dressage des serfs la principale occupation des nobles, ci-devant pasteurs, et l'esclavage a porté un rude coup à la dignité du travail manuel. ' Travailleur ' et ' esclave ' sont synonymes (*huwowo = mattyudo*) et ces assimilations verbales engendrent des associations mentales durables. Chez les nobles, ne travaille que celui qui n'a pas su acquérir d'esclaves, c'est-à-dire le lâche, le faible et le malchanceux, toutes catégories détestables : Dieu a imposé le travail à notre Père Adam,

mais il a créé ces Païens au crâne dur et aux bras forts, bons tout au plus pour le travail de la terre, et évidemment destinés à servir les croyants. L'esclavage est reconnu par Dieu : Billal, le nègre qui servait Mahomet, continue à le servir au Paradis, car la servitude n'est même pas interrompue dans l'autre monde ! »¹

G. Vieillard remarque aussi combien le travail manuel jouit dans le monde peul d'un prestige moindre que dans les sociétés occidentales. Les conquérants pasteurs et maîtres musulmans l'estiment dégradant. Cette conception résulterait-elle, se demande le même auteur, de la fragilité de la race ? De toute façon, la vie pastorale est l'activité humaine la moins favorable à l'effort, sa technique peu compliquée est d'ailleurs presque entièrement confiée aux femmes ; les hommes n'assurent guère que la garde et la protection du parc, la recherche des bêtes égarées et quelques rares soins. « Le travail manuel est bon pour les nègres et pour les gens de caste. »²

Chaque forme d'activité s'effectue donc au sein d'un groupe social déterminé ; la fabrication d'un type d'objets, au sein d'une caste qui en possède en exclusivité toutes les compétences. L'éventail des castes étant très large, notre analyse portera essentiellement sur les plus importantes.

En premier lieu viennent les forgerons (*waylube* ; sing. : *baylo*). La plupart sont d'origine malinké, les uns gens de caste, les autres anciens captifs affranchis, envoyés en apprentissage chez les Numu par les maîtres peuls qui désiraient avoir des artisans à leur service. Le façonnage des outils, des armes, des articles métalliques est de leur ressort (houes surtout, mais aussi haches, couteaux, flèches, serrures, trépieds, coupe-coupe...), de même que le travail du bois pour la fabrication du mobilier domestique (coffres, lits, sièges, portes, piliers des cases...). Les *waylube* constituent la caste la plus fermée, la plus mystérieuse, plus redoutée que méprisée, où l'endogamie est de rigueur. Des légendes tardives, bien postérieures à l'islamisation, ont été inventées pour expliquer pourquoi, d'usage immémorial, les forgerons sont l'objet d'une répulsion particulière. On dit que Mahomet, poursuivi par des infidèles après une bataille, lâcha son coursier et se réfugia dans le tronc d'un arbre creux près duquel travaillait un forgeron. Les infidèles arrivant à sa poursuite demandèrent au forgeron s'il n'avait pas vu le fugitif. L'artisan s'apprêtait à leur indiquer la cachette lorsque, sur la prière du Prophète, Dieu le rendit subitement muet. Après le départ de ses poursuivants, Mahomet sortit de son repaire, jeta la malédiction sur l'ouvrier et sur ceux de son espèce. D'autres légendes, parmi les nombreuses existant à propos de cette caste, nous présentent le forgeron comme un magicien, un

1. G. VIEILLARD, « Notes sur les coutumes des Peuls du Fouta Djallon », *BIFAN*, série B, II, 1-2, 1940, p. 137.

2. *Ibid.*

sorcier, un être impur en rapport avec les mauvais esprits, capable de se transformer en hyène la nuit pour déterrer les morts et s'en nourrir. Mais une analyse plus rationnelle nous permet d'expliquer l'importance de cette caste en liaison avec son activité propre. En effet, la découverte de la fabrication du fer apparaît capitale parce qu'elle assura une supériorité dans la guerre et parce qu'elle permit de produire les instruments nécessaires au développement des autres professions. Le forgeron fut avant tout un armurier ; la crainte qu'il inspirait pouvait donc dériver aussi bien de ce sortilège qui arrachait à la terre mère le métal homicide, que de l'appréhension de voir ces hommes qui travaillaient dans le feu, jeter un charme funeste sur les armes qu'ils fabriquaient. Cette terreur leur a valu une influence considérable dans la société : ils règlent les rites, remplissent des fonctions diplomatiques, pratiquent la circoncision, tandis que leurs femmes pratiquent l'excision. Leur nom générique type est Kanté.

Les bijoutiers (*siyake*) forment une caste sœur, mais d'une moindre influence sociale ; cependant, en tant qu'artistes, ils sont plus estimés que les forgerons. Le caractère précieux et le prix élevé des matières premières utilisées confèrent à leur activité une certaine noblesse. Avec l'or, l'argent, le cuivre, ils façonnent des colliers, pendeloques, boucles d'oreilles, bracelets, chaînes, etc., qui font l'orgueil des épouses peules et la fierté de leur mari, le prestige se mesurant à la quantité et à la diversité des bijoux dont se pare la femme, « comme l'arbre à caoutchouc » dit un proverbe peul.

Certains travaux du bois restent encore réservés à une caste spéciale : les *lawbe* (sing. : *labbo*) ou boisseliers. Originellement, ces artisans, vivant en compagnie des campements peuls comme fournisseurs et vassaux, fabriquaient dans des bois tendres, des vases à traire, mortiers, pilons, sièges, maillets à repasser, tamtams, *tabala*, calebasses, pirogues. Dans le nord du Fouta, la plupart sont des Toucouleur venus du Fouta sénégalais. Des liens héréditaires les unissent aux maîtres peuls qui ne les appellent que « grand-père *labbo* » et les traitent avec le mépris bienveillant, coutumier dans ces sortes de rapports.

La caste des cordonniers revêt également une certaine importance. Les *garankebe* (sing. : *garankejo*) fabriquent les objets en cuir : sandales, babouches, sacs à main, fourreaux, etc., avec les peaux dont on se doit de leur faire cadeau après abattage du bœuf lors d'un baptême, d'une circoncision ou d'un mariage, ou avec celles qu'en ville ils achètent au marché et dont ils parfent le tannage. Beaucoup sont des émigrés d'origine sarakolé (nom générique : Tounkara) ou diakanké¹. On ne les redoute pas comme les forgerons, et ils possèdent un certain

1. Cf. C. RIVIÈRE, « Dixinn-Port, enquête sur un quartier de Conakry », *BIFAN*, série B, XXIX, 1-2, 1967, pp. 446-447.

prestige car ils fabriquent les reliures du Coran et les sachets de cuir (*talki*) servant de gaine aux gris-gris. Leurs femmes se livrent souvent à la teinture à l'indigo (*firsinoobe* « teinturières ») en utilisant les bandes fournies par les tisserands locaux ou les étoffes importées¹.

« Les maîtresses de maison, écrit G. Vieillard, faisaient tisser le fil qu'elles avaient filé avec leurs servantes, par des esclaves tisserands. »² Aujourd'hui, les tisserands, parmi lesquels on distingue les *sannyoobe* (sing. : *sannyoowo*) qui tissent des bandes de coton unies et les *maabuube* (sing. : *mabbo*) en nombre plus restreint et sachant composer des dessins sur les bandes, sont ou d'anciens captifs ou des artisans toucouleur ambulants³.

A des castes apparentées, appartiennent les tailleurs qui coupent et cousent les bandes de coton des tisserands, et les brodeurs (*jeninke*), étrangers pour la plupart originaires de Djenné, importants socialement parce que ce sont eux qui, d'une main d'artiste, brodent les bonnets peuls et les boubous dont le port assure un prestige à ceux qui s'en vêtent. En somme, l'esthétique vestimentaire constitue leur secret et leur prérogative.

Signalons encore d'autres castes d'importance secondaire au Fouta : celle des potiers (*daloyaabe*) et potières, parfois femmes de forgerons, fabriquant des canaris⁴ ; celle des vanniers, fabriquant des paniers, des nattes, des corbeilles..., surtout dans la région d'Ourékaba. La fabrication des *lefa* en vannerie revient aux épouses peules libres et non castées.

En marge de ces travailleurs manuels, bien que détenant le monopole de la fabrication des instruments de musique, mais toujours compris dans le même système hiérarchique, les griots forment une caste assez originale. Au Fouta Djallon, ils sont divisés en deux groupes souvent rivaux : les *gawlo* d'origine toucouleur et les *jeli* malinké. Les historiens et ethnographes les ont décrits marchant sur les talons des almamis et même des simples alcalis, braillant leurs éloges et racontant leurs prouesses. Vivant aux dépens d'un puissant dont ils constituent une cour famélique, les griots chantent ses louanges afin d'en exciter la générosité. Le puissant est-il large, que pleuvent sur lui les bénédictions ampoulées et les effusions de gratitude ; se montre-t-il rétif ou avare, que les menaces voilées ou les insultes lui soient décochées. Les griottes s'entendent aussi fort bien à ce jeu du verbe et de la mendicité. Orateurs et flatteurs ne manquent pas d'exploiter

1. Cf. B. APPIA-DABIT, « Quelques artisans noirs », *BIFAN*, série B, III, 1-4, 1941, pp. 1-9.

2. VIEILLARD, p. 177.

3. A Kankan, beaucoup de tisserands sont des émigrés du Mali ; tailleurs et brodeurs sont fula.

4. Cf. APPIA-DABIT, pp. 27-41.

la naïveté des plaideurs auxquels ils vendent cher des recommandations illusoires auprès du seigneur. Que le plaideur gagne, c'est grâce à eux ; qu'il perde, c'est qu'ils n'ont pas été assez payés. Il est inutile d'ajouter qu'ils reçoivent des cadeaux des deux parties auxquelles ils font tour à tour des offres de services. Ce tableau, dressé dans des termes assez semblables par M. Famechon en 1900¹, s'il n'est plus de mise dans un pays qui a supprimé la chefferie et ses parasites, gardiens de structures périmées, n'en a pas moins des résonances actuelles. Certains musiciens accomplis ont été repris par le PDG pour chanter l'illustre descendant de Samory Touré ; d'autres, au Fouta, lors des fêtes de familles, sont encore conviés pour exalter les hauts faits de la lignée². Pour la liberté illimitée de leur langage, ils sont craints de tout le monde et vivent des cadeaux que chacun considère comme une obligation de leur offrir, car on prétend qu'ils peuvent jeter le mauvais sort sur les biens et la personne de quiconque se refuserait à répondre à leurs demandes. Leur faire des largesses reste encore le meilleur indice d'une véritable richesse, donc d'un prestige.

Griots, cordonniers et tisserands, différemment considérés par les hommes libres, s'appellent mutuellement « oncle » et peuvent conclure des mariages entre eux.

Le système des castes constitue donc une pièce fondamentale de la société peule, et certains supposent même, à tort, que ce sont les Peuls qui l'ont propagé dans tout l'Ouest africain nègre. Cependant, il est plus important de noter qu'aucune industrie n'est proprement peule, si ce n'est l'industrie pastorale. Les villageois africains sont souvent des « débrouillards », surtout les Malinké ; le Peul, en revanche, trop habitué à tout tirer du troupeau, puis à se confier à l'industrie de ses esclaves, est beaucoup moins riche en connaissance de la brousse et en techniques générales. Pour le Peul éleveur, tout travail manuel est méprisable et avec lui tous ceux qui s'y adonnent : anciens esclaves libérés, peuples primitifs calomniés par les tribus conquérantes, étrangers immigrés vendant les fruits de leur industrie.

STATUTS SOCIAUX ET DIFFÉRENCIATIONS TRADITIONNELS

Dans ce monde où ils sont tous jetés en bloc sous une étiquette de servilité, les artisans castés se différencient entre eux, forment des hiérarchies en fonction non seulement de leur nombre, mais aussi de

1. Cf. M. FAMECHON, *Notice sur la Guinée française*, Exposition universelle de 1900, Paris, pp. 194-195.

2. Il m'a été donné plusieurs fois, lors de baptêmes ou de mariages, d'entendre magnifier quelques membres influents du PDG, qui semblaient, pour la circonstance, tirer plus de gloire de leur arbre généalogique que de leur actuel statut socio-politique, pourtant élevé.

l'importance que la classe seigneuriale accorde à leur activité créatrice. Il semble que plus le travail requiert de force physique brute, plus la caste correspondante, objet d'une particulière ségrégation, est déconsidérée ou crainte, alors que les occupations exigeant plus de finesse, plus d'art et plus de technicité jouissent de plus d'estime. La distance sociale entre castes dépend à la fois de la participation de chacune aux valeurs de prestige accordées à la profession (les tisserands sont les plus respectés, les forgerons les plus craints, les potiers les plus rejetés) et au revenu (les bijoutiers sont les plus riches, les vanniers les plus pauvres). Elle se fonde sur des indices spécifiques de différenciation touchant le *connubium*, le *convivium*, le langage, le vêtement et l'habitat.

Tout Peul libre sait les interdits matrimoniaux traditionnels : s'il épouse une potière, il sera frappé de desquamation ou de maladies vénériennes. Il préfère d'ailleurs choisir sa troisième ou quatrième épouse parmi des esclaves affranchies que parmi des filles d'artisans castés. Chez ceux-ci, de par leur profession, le style de vie, l'attitude par rapport au travail, la répartition du temps, l'éducation scolaire (religieuse chez le Peul musulman, laïque chez les serfs et gens de caste) présentent des caractéristiques propres. Le langage contribue aussi à les singulariser : les forgerons parlent le malinké entre eux, les potiers le dialonké. Même chez ceux parlant le poular, on observe une différence notable entre le langage vulgaire, parlé par les captifs et gens castés entre eux, et le langage de respect, de bienséance et d'étiquette, adressé à la classe supérieure des maîtres peuls¹. A la salutation religieuse du maître, « *salaamalekum* », le serf et l'homme de caste doivent répondre « *wetido* » « bonjour » (de *weti* « il fait jour »). H. Gaden cite différents exemples de langage secret en usage parmi les gens castés : « Dans le ' *gane* ' commun aux tisserands, forgerons, cordonniers et *wambabé*, la modification systématique consiste à remplacer la première syllabe du mot par la voyelle *i*. Ainsi *d'odade* : s'asseoir, devient *idade* ; *koingnal* : pied, devient *ingal*... »²

Au Fouta Djalon, le vêtement des gens de caste, identique à celui des serfs, reflète aussi le statut social. Sont le propre des maîtres peuls : le grand boubou (*waramba*), le long pantalon bouffant (*baraya*), la haute toque brodée, la babouche ; et pour leurs femmes : l'élégant cimier, le port du pagne à la ceinture. Par contre, serfs et gens de castes se distinguent par la petite calotte, le pantalon court (*daaba*) qui facilite la marche et le travail, le petit boubou sans manches (*foroku*) ou avec manches (*kaftani*), la chaussure dénommée *petu* ou *labetamba*

1. Cf. L. ARENSDORFF, *Manuel pratique de la langue peuhl*, Paris, 1913, pp. 350-365.

2. *Le poular*, Paris, 1912-1914, I, pp. 327-332 ; cité par H. LABOURET, *La langue des Peuls ou Foulbé*, Dakar, 1952, p. 107.

(permettant aux navétanes le voyage de Labé à Tambacounda), fabriquée dans de vieux pneus de voiture, et la *sandaleti* ; leurs femmes, qui portent haut le pagne et se couvrent la poitrine d'une pauvre camisole, se coiffent de petites nattes pour pouvoir porter des charges sur la tête. Dans ces différenciations, c'est moins le niveau de richesse qui entre en ligne de compte, que les convenances sociales traditionnelles pour chaque niveau de la hiérarchie ; on s'expliquerait mal autrement que le forgeron qui porterait un grand boubou puisse être la risée du village.

Enfin une ségrégation écologique contribue à accentuer la distance sociale existant entre les castes elles-mêmes, ainsi qu'entre les hommes libres habitant le *fulaso* sur le plateau et les gens castés relégués dans le *ruunde* près du val cultivé. A Labé, les artisans habitent la périphérie de la ville, comme à Mamou : cordonniers sur la rive gauche de la rivière, forgerons derrière la mosquée. A Kouroussa, en région malinké, le comité de Komonida comprend, à côté du quartier maraboutique des Condé du Sankaranguin, celui des commerçants (Dioulabou) et celui des bijoutiers (Siakila). A Conakry, les cordonniers diakanké se concentrent à Dixinn et leurs boutiques, près du bar Provençal et de la poste centrale ; les forgerons, surtout autour du marché de Madina et près de la voie ferrée sur la bretelle Madina-Dixinn. Une spécialisation à base villageoise est aussi observable dans toute la Guinée et donne un caractère particulier à la structure économique locale. Ainsi, dans le bassin du Moyen-Konkouré, M. Nowak¹ note un regroupement des teinturières à Demokoulima, des forgerons à Kholé, des fabricants de nattes à Moussoudougou².

Cet aperçu du caractère des diverses castes et de leur style de vie encore actuellement suffirait à nous convaincre de la difficulté de modernisation et d'émergence sociale de l'artisanat. Les freins au progrès sont autant sociaux qu'économiques. Si, sous l'influence des besoins créés par la colonisation, ont été quelque peu modifiés à la fois les tabous de castes, le régime des relations matrimoniales intercastes, les superstitions concernant les matières, lieux et procédés de fabrication, il ne semble pas, malgré ces quelques indices de modernisation, que dans l'artisanat, et pour des raisons endogènes, le système fondamental des castes soit près de s'effacer. La sauvegarde en paraît assurée sociologiquement :

- par la conservation des structures traditionnelles dans le monde rural,
- par une mystique de justification du statut social de chaque caste,

1. *Enquête-pilote sur l'alimentation des familles dans le bassin du Konkouré*, faite du 1^{er} mars au 23 avril 1958, ronéoté.

2. N'est-il pas jusqu'aux anciens combattants que l'on rencontre en grand nombre dans certains villages, foyers de contagion des enrôlements volontaires ?

- par un sentiment de dignité qui se nourrit de la réalisation préférentielle d'une sorte de vocation,
- par une technique transmise comme un héritage sacré où l'occulte et la formule s'unissent au procédé efficace et au tour de main,
- par la lenteur du développement de l'économie moderne.

Plus que les considérations sociologiques, ce sont les problèmes économiques qui ont retenu l'attention des gouvernants de la jeune nation, aussitôt l'autonomie acquise.

RÔLE ET ORGANISATION DE L'ARTISANAT DANS LA PRODUCTION

L'économie traditionnelle dans laquelle est inséré l'artisan-cultivateur est une économie de pauvreté. Peu exigeant en matière d'investissement, cantonné au stade de la production individuelle ou familiale, l'artisanat, pour la majeure partie, reste prisonnier d'anciennes techniques et fidèle aux anciens types d'objets fabriqués. L'artisan, obligé de vendre sur place sa production à une population pauvre, fait abstraction dans le prix de revient de ses heures d'ouvrage et vit pauvrement. Bien que n'ayant aucune patente à payer, mais seulement un droit de 50 francs guinéens les jours où il expose ses produits au marché, ses bénéfices restent minimes, car le prix des produits fabriqués ne suit pas la hausse du coût de la vie. On conçoit alors que, s'il est encore l'apanage de vieux ouvriers qui s'y accrochent par amour de leur art, l'artisanat ne tente plus guère les jeunes. Seule pourrait le sauver son insertion dans un secteur dynamique de production et sa reconversion à l'artisanat industriel. Mais comme l'artisan ne dispose pas des moyens de donner à son entreprise un caractère industriel, une aide de l'État est nécessaire.

Afin de développer l'artisanat et de le reconvertir progressivement, des efforts ont été tentés dès l'indépendance. Plutôt que d'encourager le développement individuel des entreprises artisanales, l'État socialiste guinéen a jugé utile, avant de parvenir au stade de l'entreprise collective de fabrication, de rassembler les artisans en coopératives et groupements de production :

- pour une plus grande facilité de fourniture des matières premières,
- pour des achats en commun de matières premières qui habitueront l'artisan à l'esprit d'épargne,
- pour l'écoulement de certains produits sans passer par les petits revendeurs responsables des hausses,
- pour un meilleur emploi du temps,
- pour l'émulation agissant sur la productivité¹.

1. Cf. *Horoya* du 6 août 1965.

Dans la coopérative de production, groupement autonome de travailleurs non salariés en vue d'une production en commun bien déterminée, chacun est responsable pour sa part. En fin d'exercice, les bénéfices sont répartis entre les membres, au prorata des normes journalières ou des opérations effectuées par chacun. Certains artisanats d'art ou de forge par exemple, qui peuvent s'intégrer dans la formule de centres-pilotes, ne réclament pas obligatoirement le travail en coopérative, si la coopérative n'améliore pas leur productivité. Or, une telle amélioration de la productivité et de la production, qui est le but principal des coopératives, suppose une organisation, un programme détaillé de production, une division du travail en commun, ainsi qu'un équipement moderne. Pour le démarrage, les pouvoirs publics ont demandé à chaque région administrative de susciter la formation d'au moins une coopérative dans la branche d'activité qui présentait localement les meilleures garanties de leur réussite. Au 1^{er} octobre 1964, 34 coopératives artisanales groupaient 2 624 membres; deux ans après, fin 1966, on comptait 3 956 membres répartis en 33 coopératives. L'observation du tableau, qui en présente le détail, permet de remarquer :

1) *La concentration des coopératives dans les centres urbains* : phénomène explicable par la présence des consommateurs au fort pouvoir d'achat¹, par la concentration de la population permettant la réunion d'un nombre important de coopérateurs, par l'influence plus marquée des décisions politico-économiques et leur contrôle par les autorités.

2) *L'artisanat du vêtement et de la parure* (tisserands, teinturières, tricoteuses, brodeurs, tailleurs, cordonniers, bijoutiers), *de beaucoup le plus important* : 83 % de coopérateurs contre 17 % de charbonniers, réparateurs et raphiateurs, ce qui dénote assez bien l'importance primordiale du besoin de paraître et correspond aux principales dépenses enregistrées dans les budgets familiaux des petites villes, tant du côté masculin que féminin.

3) *Les coopératives de teinturières, les plus fréquentes* (16 sur 33), ce qui s'explique par :

— le désir d'émancipation de la femme par un salaire personnel : le métier de teinturière est beaucoup plus rémunérateur que celui de cordonnier par exemple. A Kindia, la coopérative compte 2 000 personnes, mais une certaine seulement travaille régulièrement au centre où s'observe une certaine division du travail;

— le travail de groupe qui donne à la femme une occasion de s'évader du foyer polygame et de bavarder avec d'autres personnes, sans être contrôlée par le mari ou les co-épouses.

4) *Le nombre important des coupeurs de bois et charbonniers à Conakry* (620) : arrivant par cotres et pirogues de la Basse-Côte, à Boulbinet, Dixinn, Tougué-wondi, Téminétaye, etc., le bois et le charbon de bois sont les combustibles habituels de 97 % des habitants de Conakry ; en outre, le palétuvier est l'habituel bois de construction dans cette capitale en expansion. Depuis longtemps réunis

1. Un administrateur guinéen, Alpha Amadou Bah, estime que « Conakry détient presque la moitié du pouvoir d'achat du pays » (*Les transports en Guinée*, Conakry, 1967, ronéoté).

en petites entreprises, les coupeurs de bois font désormais partie d'une coopérative unique qui garantit à tous des approvisionnements et supprime les litiges d'une concurrence de prix.

5) *L'absence de coopératives de forgerons* : le métier se perd. Méprisé et craint du reste de la population, le forgeron est assez individualiste et exerce surtout en campagne.

6) *L'absence de coopératives au cœur de la Haute-Guinée* (Kankan, Siguiri, Kouroussa) où la densité de la population est faible, l'artisanat exclusivement villageois et le milieu des villes surtout commerçant ; et le grand nombre de

TABLEAU DES COOPÉRATIVES ARTISANALES PAR BRANCHE D'ACTIVITÉ
(agrées fin 1966)

<i>Région administrative</i>	<i>Nature de l'activité des coopératives</i>	<i>Total des membres</i>
Conakry	Coopérative des coupeurs de bois et charbonniers de Basse-Guinée	620
	— guinéenne de confection	21
	— des teinturières du 6 ^e arrondissement	100
	— teinturières du 7 ^e arrondissement	40
	— teinturières du 5 ^e arrondissement	52
	— teinturières du 8 ^e arrondissement	80
	— teinturières de Conakry I	103
	— cordonniers du 2 ^e arrondissement	27
	— tisserands du 7 ^e arrondissement	31
	— réparateurs de Conakry I et II	18
	— tisserands du 6 ^e arrondissement	27
Kindia	— teinturières de Kindia	2 000
	— tisserands de Kindia	53
Boffa	— exploitants forestiers de Lisso	12
Boké	— teinturières de Boké	125
Forécariah	— teinturières de Nasser	96
Dubréka	— teinturières de Coyah	86
Labé	— tricoteuses et brodeurs de Labé	20
	— teinturières de Labé	78
	— tisserands de Labé	45
Mali	— teinturières du Mali	32
Mamou	— bijoutiers de Mamou	18
Dalaba	— cordonniers de Dalaba	17
Pita	— tisserands de Timbi-Madina	26
	— teinturières de Pita	34
Tougué	— teinturières de Tougué	17
Dinguiraye	— teinturières de Dinguiraye	35
Faranah	— teinturières de Faranah	16
Macenta	— tailleurs de Macenta	39
N'zérékoré	— raphiateurs de N'zérékoré	14
Kissidougou	— tisserands de Oundékéré	21
	— teinturières de Kissidougou	32
Beyla	— cordonniers de Beyla	11
TOTAL	33 coopératives	3 956 membres

Source : Direction nationale de l'Artisanat.

coopérateurs en Basse-Guinée (3 581 sur 3 956, soit près de sept-huitième). Les Susu sont réputés très sociables, et Conakry est le centre de décision de toute organisation économique.

Il ressort donc que la concentration de la population, un certain niveau de vie des consommateurs et le degré de sociabilité des sexes et des ethnies, sont des facteurs déterminants dans le groupement en coopératives.

Quels problèmes de fonctionnement posent ces coopératives ? Le rapport d'un expert du BIT¹ sur le mouvement coopératif en Guinée les a déjà signalés en donnant, parmi les coopératives artisanales, les exemples de celle de la confection et de celle des blanchisseurs du lycée de Conakry, maintenant dissoute :

« La multiplication des coopératives artisanales ne servirait utilement le développement économique et social du pays, conclut-il, que si ces coopératives bénéficiaient de certaines priorités, particulièrement lors de la passation de marchés de fournitures de produits ou de services par l'État ou par toute autre collectivité publique, si elles pouvaient recevoir les crédits à court et moyen terme indispensables à leur fonctionnement, et si la Direction générale de l'Artisanat créée au sein du ministère de l'Économie rurale et de l'Artisanat voyait ses moyens d'action renforcés. »

Par défaut de production en série et d'achats en gros, à cause de l'ignorance de la direction administrative et de la gestion financière chez les responsables, le chiffre d'affaires des coopératives ne correspond ni à leur potentiel de travail ni au nombre de leurs coopérateurs, ce qui ne permet pas de servir à ceux-ci des salaires convenables. A cela s'ajoute le dénuement en matière d'équipement que déplorait Sékou Touré, dès 1962, et que les mesures du 8 novembre 1964 n'ont fait qu'aggraver :

« Parce que jusqu'ici leurs demandes ont manqué de cohésion, les artisans n'ont pas été fournis convenablement en outillages et en matières premières : le prix de l'article artisanal, réalisé dans des conditions de travail anormalement difficiles, a été de ce fait anormalement gonflé. D'autre part, et le fait est plus sérieux, des coopératives ont été créées avec l'espoir qu'elles pourraient obtenir des moyens matériels de production adéquats ; cet espoir ayant été déçu, les dites coopératives ont dû se disperser alors que leur potentiel en qualification humaine était très bon. Le fait que le cordonnier manque de machines à coudre, de perceuses, de riveteuses, etc., que le forgeron-réparateur soit démuné de postes de soudure autogène, de massicots, d'étaux, de forge et d'outillages divers, qu'il doive travailler avec des limes, filières et chalumeaux qu'il fabrique lui-même tant bien que mal, lorsqu'il n'arrive pas à se les procurer auprès des dioulas exploités, l'absence sur le marché de produits chimiques tels qu'alun,

1. A. HIRSCHFELD, *Rapport sur le mouvement coopératif en Guinée*, enquête réalisée en novembre et décembre 1964, Genève, BIT, ronéoté. Consulter aussi, pour le centre régional de Labé, *Horoya* du 13 juin 1966.

borax, acide chlorydrique, etc., tout cela dénote une importante anomalie à résoudre ; la solution en incombe à notre commerce d'État ; elle sera facilitée par une planification de la politique à suivre en faveur de la promotion de l'artisanat. »¹

Les mesures proposées tendaient à insérer l'artisanat dans l'économie globale, en demandant la participation du commerçant pour l'équipement en matériel et l'écoulement des produits, en unissant ses efforts à ceux de l'économie rurale pour :

- la culture et le traitement du coton,
- la plantation et le traitement semi-mécanisé du raphia,
- l'exploitation rationnelle et perfectionnée de l'indigo,
- l'utilisation de métiers plus larges par le tisserand,
- la transformation de la production (le vannier pourrait fabriquer des cageots en roseau et en bambou tressé pour le transport des primeurs, le tisserand des sacs d'emballage en fibres végétales),
- la reconversion de certains artisans (comme le forgeron qui deviendrait réparateur pour être absorbé par l'économie rurale).

Cette vision des objectifs n'était assortie, hélas, d'aucune détermination de moyens à utiliser pour les réaliser, sauf une proposition de stages de spécialisation pour les éléments les plus valables. L'Éducation nationale, qui fondait la même année une École des Arts et Métiers, ne cherchait pas à former des artisans, mais des techniciens de l'industrie : mécaniciens, ajusteurs, électriciens, géomètres, dessinateurs, etc. Ateliers et écoles d'apprentissage restent encore de pieux projets, sauf le centre professionnel artisanal en voie de réalisation à Kankan pour former, en 3 ans, 575 élèves dans les secteurs du bois, du fer et de la mécanique. Aussi, la plupart des coopératives artisanales végètent-elles actuellement et ne se montrent-elles guère compétitives. Seule contribue à les maintenir, la relative priorité dont jouissent les coopérateurs dans l'attribution des matières premières et instruments importés en faible quantité et dans l'écoulement des produits par le magasin d'État Prodex ou les salons du tourisme. Ainsi est ralentie la marche vers l'étape finale qu'est l'entreprise collective de fabrication, dont parle le rapport de Sékou Touré au VI^e Congrès du PDG :

« La coopérative artisanale ne peut assurer un développement qualitatif de la production, ni même sa diversification poussée. C'est pourquoi, elle ne peut être une fin en soi, mais seulement une étape sur la ligne du développement continu de la production [...]. Ce n'est qu'au sein de l'entreprise collective de fabrication que l'artisan cesse d'être un tâcheron pour devenir un ouvrier hautement spécialisé et un responsable de la marche du développement de l'entreprise à laquelle il est associé. »²

1. *Horoya* du 13 décembre 1962.

2. *Ibid.*, 28 décembre 1962.

DÉCLIN OU RÉSURRECTION DE L'ARTISANAT

La pauvreté des revenus, le système des castes, le mauvais fonctionnement des coopératives, qui sont actuellement les traits dominants de l'artisanat guinéen, s'ils font croire à une stagnation de l'artisanat, n'excluent pas une modernisation technique relative observable dans les instruments, dans les matières premières et les objets fabriqués. Les brodeurs de Labé travaillent à la machine, les tisserands et les teinturiers avec des écheveaux et des coupons importés dans les coopératives des petits centres. Quelques forgerons se sont mis à fabriquer, outre les traditionnels outils agricoles, des charrues, râtaux, pelles, marteaux, louches. Certains fondent l'aluminium pour mouler des marmites. Le *labbo* du Fouta, qui continue de façonner ses serrures de bois, fabrique des lits modernes et ne taille plus à l'herminette ses battants de porte, mais utilise des planches. Le brodeur se consacre à la décoration, non seulement des boubous et toques, mais aussi des draps de lit, nappes, coussins, etc.

Tous sont cependant loin de la véritable production industrielle. Leur reconversion se heurte à trop d'obstacles sociologiques et économiques pour pouvoir s'opérer même dans une décennie. A part l'artisanat du vêtement, relativement prospère, les métiers traditionnels se replient dans le secteur rural, et le nombre des artisans décroît rapidement. Le contexte économique-politique semble le premier responsable de ce déclin de l'artisanat dont les raisons principales sont à chercher dans :

1) *La pénurie de matières premières, d'instruments de travail et d'accessoires* dans une économie d'austérité depuis l'institution d'une monnaie nationale en 1960. Le manque de matières premières touche les forgerons obligés de récupérer de vieux camions, les maçons sans ciment, les menuisiers sans bois, car les trois scieries gouvernementales servent par priorité la fabrique nationale de Sonfonia. Il s'ensuit un coût élevé de tout produit fabriqué avec des matériaux rares et un chômage affectant particulièrement les menuisiers et les maçons. Faute d'instruments modernes de travail, de longs madriers doivent être sciés et rabotés à la main, d'où un rendement et une qualité inférieurs. Peinture et vernis sont rares et chers pour les menuisiers.

2) *Les revenus dérisoires* obtenus par la pratique d'un métier artisanal en campagne, ne favorisant ni la modernisation du matériel ni la relève par les jeunes.

3) *La concurrence des produits manufacturés d'importation*, à la qualité et au fini bien supérieurs aux produits locaux, qui tue tisserands, fileuses et teinturiers à l'indigo de Kankan, approvisionné en tissus de contrebande. De plus, la saturation du marché mondial en articles dits folkloriques rend cet artisanat peu rentable. Le sculpteur d'ivoire, de bois ou de pierre (*pomdo* du Kisi) se borne à des reproductions peu expressives et manque d'esprit créateur. Ses prix très élevés, par rapport à ceux des artisans du Sénégal et du Cameroun, attirent en conséquence beaucoup moins la demande de l'étranger.

4) *Le manque d'organisation de l'écoulement des produits* paralysant la production elle-même qui pourrait être bien supérieure si les coopératives fonctionnaient convenablement, comme celle de Labé par exemple. Cette coopérative vend localement (d'après notre enquête de mars 1966) la paire de *samara* de 500 à 600 francs guinéens, l'ensemble boubou, chemisette et pantalon brodés 10 000 francs guinéens, c'est-à-dire la moitié de leur prix de vente à Conakry.

5) *L'augmentation du coût de la vie* qui empêche de consacrer une partie de son revenu à des objets de semi-luxe : *lefa*, sacs à main en vannerie... En raison toujours du manque d'organisation des transports et du commerce, la plupart de ces objets fabriqués au Fouta ou en forêt ne parviennent pas à Conakry où ils pourraient trouver une clientèle.

6) *Une prise de position gouvernementale* contre le griot qui, s'il n'est pas à ranger dans l'artisanat du point de vue économique, s'y rattache sociologiquement dans la mesure où il s'insère dans le système des castes professionnelles. Le nombre de griots tend considérablement à diminuer. Affectés par la suppression de la chefferie et par les interdictions réitérées par le PDG de leur type de parasitisme flatteur, les griots ont dû se reconverter, soit en chantres du Parti unique, soit en agriculteurs, auxquels on demande encore de temps en temps d'agrémenter de leur art les fêtes villageoises, au cours desquelles chacun leur verse son tribut, ou les manifestations de comités pour lesquelles on leur accorde une maigre subvention. Les griots en veulent à la politique et au régime de les avoir fait disparaître. Ceux-là même qui ont été regroupés par les régions ont perdu le brio de leur verbe dans l'amertume de devoir chanter le Parti qui a causé leur chute. Leur doigté, leur technique, leurs récits historiques ne sont plus guère transmis aux jeunes qui préfèrent guitare et pachanga. Avec eux meurent, ou s'oublent progressivement, l'histoire orale de la Guinée traditionnelle, les généalogies familiales et les prouesses des ancêtres.

Par contre, quelques métiers, notamment ceux de l'habillement, ressuscitent après une éclipse juste avant l'indépendance. Ceci est dû particulièrement à :

1) *La limitation des produits importés et le marasme économique.* On a constaté, entre autres, une reprise très nette du travail des cordonniers entre 1964 et 1967, c'est-à-dire après les restrictions du 8 novembre 1964 imposées au commerce et avant la mise en fonctionnement de l'usine de chaussures du camp militaire Alpha Yaya. La demande en tissu teint localement correspond aux limitations des importations de *wax prints* et pagnes imprimés.

2) *L'organisation de coopératives approvisionnées en matières premières.* Les meilleurs tisserands de la coopérative de Labé obtiennent ainsi, et grâce à la vente de leurs produits par la coopérative, des revenus mensuels de l'ordre de 15 000 francs guinéens, somme exceptionnelle pour un artisan. Les attributions spéciales de tissu blanc aux coopératives de teinturières permettent un essor de cet artisanat qui donne aux femmes une possibilité de gain personnel. Leur esprit de décision et le crédit qu'elles ont auprès des autorités prônant leur émancipation a peut-être aussi joué pour l'approvisionnement des coopératives. Le système n'a pas été sans conduire à quelques excès. A Kindia et à Conakry, certaines coopératrices influentes ont par trop abusé de la situation en se livrant au trafic du tissu, en raréfiant les distributions pour provoquer une hausse des prix des articles teints. L'appartenance à une coopérative devenait alors la seule façon de trouver une place dans un système de spéculation généralisée.

A part ce renouveau passager de quelques métiers bien réduits en nombre, il faut admettre un déclin général de l'artisanat. L'artisan, comme le paysan, est resté le parent pauvre, négligé par une politique de développement qui n'essaie pas efficacement de lui inoculer un nouveau sang, enclos dans un système de castes tendant à sa perpétuation endogène, survivant dans une économie de pénurie et destiné à mourir par défaut d'adaptation, lorsque s'annoncera — si jamais l'économie guinéenne guérit de sa gangrène — un essor du commerce et de l'industrie. Du point de vue politique, l'artisan est le frère isolé ; du point de vue économique, il végète pour l'instant.

L'ARTISANAT DANS L'ÉVOLUTION DES CLASSES SOCIALES À L'INTÉRIEUR DE LA NATION

Du point de vue sociologique, est-il possible de lui définir, si se confirment les tendances de l'évolution actuelle, une place dans le cadre des stratifications nouvelles ?

Dès 1958, J. Binet se demandait si le corps social éclaterait sous la pression des individualismes hypertrophiés et si les différenciations professionnelles étaient, en Guinée, le signe précurseur de la naissance des classes sociales¹. La question déborde le problème de l'artisanat mais en fait surgir d'autres concernant le degré d'intégration des artisans dans la nation, leur place dans l'échelle sociale globale et l'éventualité, soit de la naissance d'une conscience de classe, soit du glissement vers une classe en formation.

Le problème de l'artisanat peut être situé dans le cadre plus général de l'intégration des métiers manuels, naguère méprisés, dans un système économique-social qui se régénère. Cette intégration, quoique gênée par un préjugé de caste, nous semble favorisée par plusieurs facteurs d'évolution.

En même temps que tendent à disparaître les différenciations à base ethnique², s'effacent celles à base professionnelle, parce que le statut hiérarchique devient de plus en plus acquis et individuel, moins mesuré sur des critères d'hérédité sociale que de réussite politique ou économique. En d'autres termes, le peuple reste conscient de l'appartenance à des castes différentes, ce qu'il traduit en termes d'honorabilité et de prestige, mais un autre système de référence plus moderne, basé sur le niveau de vie et la place dans les hiérarchies actuelles d'autorité, surdétermine les attitudes et comportements

1. Cf. J. BINET, « Groupes socio-professionnels en Guinée », *Le Monde Non-Chrétien*, 74, 1965, p. 67.

2. Cf. notre livre à paraître : *Mutations sociales en Guinée* (cf. chap. 1 : « L'intégration des ethnies »).

à l'égard des individus. Le fondement de la différenciation sociale est désormais dans la profession exercée, plus ou moins moderne et lucrative, et non plus, comme jadis, dans la noblesse des ancêtres ou dans la caste professionnelle héritée.

Au fait que les différenciations socio-professionnelles ne correspondent plus rigoureusement à des différenciations ethniques — ce qui met en cause l'ancien système de valeurs sur lequel se réglaient les attitudes à l'égard des artisans, en liaison directe avec l'ethnocentrisme — s'ajoute l'effort de décastisation mentale de la société, entrepris par le PDG. L'intégration d'anciens hommes castés dans les rangs de l'élite politique entraîne, surtout chez les jeunes, une modification des types de comportement à l'égard des castes et une mobilité qui pourra, dans quelques années, hors de la conjoncture économique actuelle, concerner non pas des membres d'une caste considérés isolément, mais l'ensemble d'un groupe.

La mobilité professionnelle accuse donc encore le phénomène de rénovation mentale et la modification du système de différenciations sociales. En parlant des artisans du Fouta Djallon, Binet note que

« beaucoup d'entre eux ne pratiquent pas la profession qui leur a valu leur nom, en particulier, un grand nombre de griots ou de *lawbe* (boisseliers) sont devenus commerçants [...]. Ceux que l'on appelle forgerons, ou cordonniers, peuvent très bien exercer des métiers de commerçants ou de cultivateurs. Quant aux métiers nés de la vie moderne, ils sont bien entendu parfaitement libres puisque l'ancienne organisation ne pouvait pas les prévoir »¹.

Le fait que certaines professions de commerçants, d'ouvriers deviennent plus lucratives entraîne des reconversions. La spécialisation n'est plus aussi héréditaire qu'autrefois. Enfin, en ville, l'organisation syndicale et les nécessités de complémentarité économique des différents artisanats ont contribué à rompre la plupart des barrières interprofessionnelles.

Mais la place des artisans dans l'échelle sociale reste encore en partie déterminée par un niveau culturel, un niveau de prestige et un niveau moral. Leur niveau culturel est en général supérieur à celui du paysan — beaucoup savent écrire leur langue en caractères arabes —, mais faible face à la civilisation moderne. Leur prestige est aussi supérieur à celui des manœuvres et gardiens salariés d'entreprises. Enfin, de la civilisation traditionnelle « ils ont probablement assimilé toutes les valeurs morales et religieuses, c'est pourquoi il n'y a pas de délinquants parmi eux dans l'année étudiée »².

Pour ce qui concerne l'intégration de l'artisan dans un système de

1. BINET, pp. 70 et 80.

2. *Ibid.*, p. 76.

classes qui se dessine, il semble qu'il faille distinguer trois cas : celui de l'artisan rural, celui de l'artisan-coopérateur, celui de l'artisan semi-urbain ou urbain. L'artisan rural, avons-nous dit, a le mode de vie du paysan — qu'il est d'ailleurs une partie de l'année — et reste plus ou moins inséré dans un système de castes tendant à se perpétuer, dans la mesure même du maintien des structures traditionnelles et de la stagnation économique. Sa place est indéterminée et marginale du point de vue de l'évolution des classes sociales.

Parmi les coopératives artisanales, la plupart sont numériquement trop faibles pour faire naître une conscience de classe et entraîner la majorité de l'artisanat. Deux types de coopératives seulement rassemblent la plupart des effectifs, mais aucune d'entre elles n'est capable de créer l'unanimité d'une conscience artisanale. Les coupeurs de bois salariés, bien qu'appartenant à une coopérative dite artisanale, et parce que vivant en ville, ont un statut syndical semblable à celui des ouvriers-prolétaires des petites industries. Quant aux petits patrons de chantier, ils vivent en petits bourgeois de leurs bénéfices. De toute façon, le fait qu'une telle profession, née avec l'urbanisation, soit en marge du système traditionnel des castes et le manque de spécialisation de leur travail interdisent aux coupeurs de bois une quelconque assimilation aux autres artisans et un quelconque retentissement de leurs revendications éventuelles sur le reste du monde artisanal. Quant aux teinturières, coalisées à la faveur d'une conjoncture — l'émancipation féminine favorisée par la politique du Président de la République —, elles forment plutôt une association féminine, fière de son art. Leur nombre leur permet de jouer quelque peu comme groupe de pression, mais il est évident que leur activité n'est pas si nécessaire à la nation qu'elles puissent créer autour d'elles une sorte d'unanimité de classe. Le sort de cet artisanat est trop lié au monde féminin pour avoir des chances de dynamiser l'ensemble de l'artisanat exercé surtout par des hommes. Enfin, les coopératives de teinturières se dissoudraient-elles que cet artisanat, ou se perdrait à long terme car les tissus imprimés seraient remplacés par d'autres, ou se perpétuerait sans problème, individuellement, autour de chaque case, car la plupart des ménagères guinéennes sont informées des techniques tinctoriales.

L'artisan moderne urbain ou semi-urbain, de par ses attitudes modernistes, aurait-il davantage la chance de trouver sa place dans le dynamisme de l'évolution économique et politique tendant à la constitution de classes ? Pas en tant qu'artisan, semble-t-il. Ou bien il se hausse vers la petite bourgeoisie possédante, s'il arrive à accumuler quelques capitaux qui lui permettent d'accroître ses instruments de production et de payer des ouvriers qui travailleront pour lui, ou bien il se prolétarise, comme beaucoup d'enfants d'artisans émigrés, en

louant ses services. Il lui est aussi possible, en abandonnant un métier non rentable, de se tourner vers le petit commerce de détail où les bénéfices, quoique menus au début, sont supérieurs, avec moins de travail, à ceux d'un petit artisan. Par le palier du commerce et du verbe, certains ont même accédé à la bourgeoisie politique. Parfois l'artisan retourne purement et simplement au travail de la terre. Ainsi l'artisanat constitue-t-il un groupe — et non une classe — non combatif, en marge des aspirations au pouvoir. Son ambiguïté provient de ce qu'il est en voie de dissolution au profit soit de la petite bourgeoisie soit du prolétariat ouvrier.